

Plan Local

Le Beausset

D'URBANISME

Concevoir le projet du territoire du Beausset

Dans la prolongation du travail d'identification des besoins et enjeux dans le cadre du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'expression politique de la vision du développement du territoire à long terme.

Cette seconde pièce du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Beausset définit les 3 orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour l'ensemble de la commune :

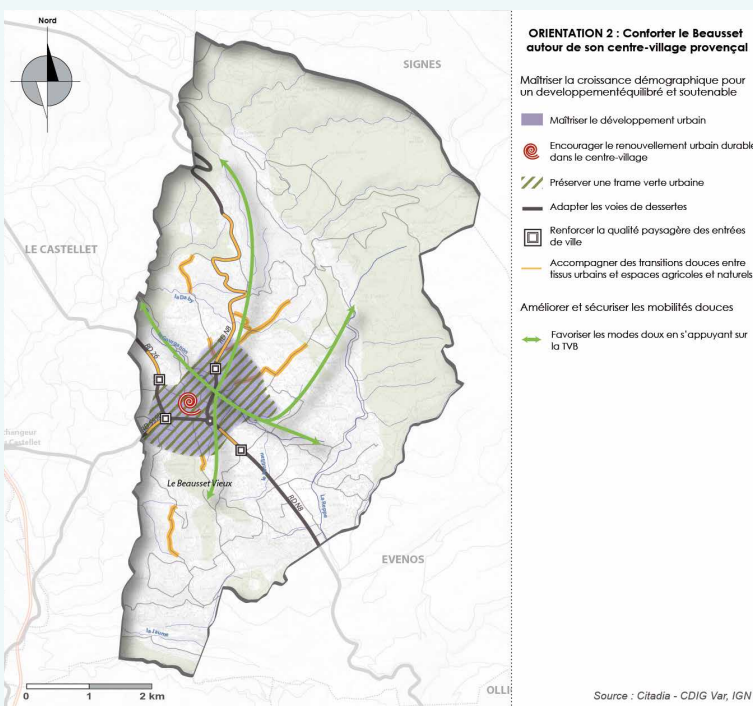
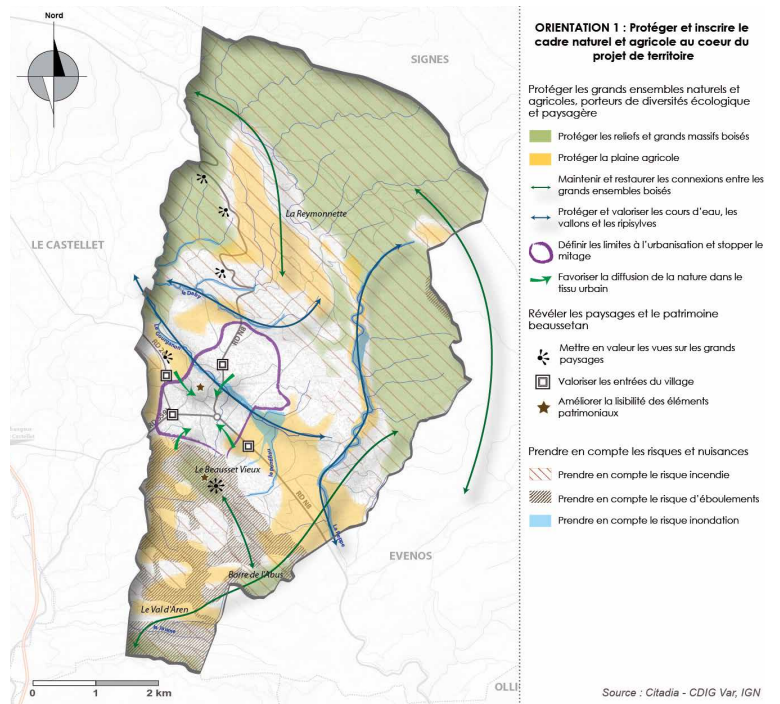
- Conforter Le Beausset autour de son centre-village provençal,

- Protéger et inscrire le cadre naturel et agricole du projet de territoire,
- Conforter l'économie et l'emploi locaux.

Orientation 1

PROTÉGER ET INSCRIRE LE CADRE NATUREL ET AGRICOLE DU PROJET DE TERRITOIRE

- Protéger les grands ensembles naturels et agricoles, porteurs de diversité écologique et paysagère, aujourd'hui soumis à de très fortes pressions à encadrer.
- Révéler les paysages et le patrimoine spécifiques du territoire beaussetan : la diversité des ambiances paysagères est renforcée par des éléments patrimoniaux riches, qui favorisent la pérennité d'un cadre de vie de qualité.
- Prendre en compte les risques et les nuisances liés à la sensibilité du territoire aux feux de forêt, inondations, mouvements de terrains, etc.
- Inscrire le territoire dans la transition énergétique, c'est aussi promouvoir l'amélioration de l'efficacité énergétique des modes de vie (transports, consommation, ...) comme celle du parc bâti public et privé.



Orientation 2

CONFORTER LE BEAUSSET AUTOUR DE SON CENTRE-VILLE PROVENÇAL

- Maîtriser la croissance démographique pour un développement équilibré et soutenable de la commune : offrir les meilleures conditions de logements est une préoccupation centrale pour la commune, afin de répondre aux différentes étapes du parcours résidentiel : installation de jeunes actifs, accession à la propriété des familles, maintien des personnes âgées, etc. Le centre-village, cœur de la vie communale doit ainsi réaffirmer son rôle en se confortant comme un centre habité et convivial, facile d'accès et commerçant...dans lequel habitants se retrouvent.
- Améliorer et sécuriser les mobilités douces au quotidien et pour les loisirs afin de minimiser la dépendance des Beaussetans à l'automobile.
- Assurer une offre en équipements adaptée aux besoins : l'accueil de nouveaux habitants induit une nécessaire adaptation de l'offre d'équipements, qui prend également en compte le vieillissement des infrastructures existantes et l'évolution des besoins.

Orientation 3

CONFORTER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI LOCAUX

- Maintenir et redéployer l'activité agricole : la valorisation de la production locale permettra de lutter contre la déprise agricole et ses impacts sur l'équilibre et la durabilité du territoire.
- Conforter le dynamisme commercial du centre-ville.
- Favoriser le maintien et l'implantation d'activités économiques dans un cadre durable.
- Favoriser le développement d'une économie touristique : le développement d'une offre adaptée (hébergement, cheminements doux, ...) à un tourisme respectueux du territoire et de ses habitants peut permettre une diversification des sources communales de revenus.

